

Commission
Electoral
Nationale
Autonome

La gestion de la Liste électorale informatisée (LEI) au Bénin

Présentation générale d'un modèle d'extraction à partir du
Registre National de l'état civil

Présentée par:
Laurentine ADOSSOU DAVO
Conseillère, Rapporteur du Conseil électoral de la CENA du Bénin

1

1

PLAN

INTRODUCTION

I- Cadre Institutionnel

II- Extraction de la LEI depuis le RNPP

III- Comparatif : LEPI vs LEI

IV- Performance de la LEI

CONCLUSION

2

2

INTRODUCTION

- ❑ Le Bénin a engagé depuis plus d'une décennie d'importantes réformes visant à moderniser son système électoral et à renforcer la crédibilité des scrutins.
- ❑ Après l'expérience de la Liste Électorale Permanente Informatisée (LEPI) mise en place à partir du Recensement Électoral National Approfondi (RENA, démarré en 2009), le pays a adopté un nouveau modèle fondé sur le Registre National des Personnes Physiques (RNPP) géré par l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP).
- ❑ Cette réforme a conduit à l'abandon progressif de la LEPI au profit de la Liste Électorale Informatisée (LEI), utilisée pour la première fois lors des élections législatives de 2023.
- ❑ Cette évolution permet aujourd'hui de disposer d'une liste électorale continuellement actualisée à partir des données d'état civil et d'identification des citoyens.

3

3

I- Le Cadre Institutionnel

Un écosystème moderne reposant sur la collaboration étroite entre l'état civil et l'administration électorale.

4

4

ANIP & CENA : Synergie d'Action

L'ANIP (Régisseur)

L'Agence Nationale d'Identification des Personnes est le pivot technique :

- Gestionnaire exclusif du Registre National (RNPP)
- Responsable légal de la confection de la LEI
- Garant de la biométrie et de l'unicité des données.

La CENA (Utilisateur)

La Commission Électorale Nationale Autonome orchestre les scrutins :

- Réception de la LEI établie par l'ANIP
- Colisage des listes électorales
- Déploiement opérationnel dans les postes de vote.

5

5

II- Extraction de la LEI depuis le RNPP

Le Modèle d'Extraction Algorithmique

- ❑ La LEI n'est plus constituée de façon indépendante. Elle est extraite du Registre National des Personnes Physiques (RNPP) selon des critères légaux stricts d'âge et de droit civil.
- ❑ Ce processus élimine les doublons à la source en s'appuyant sur le Numéro Personnel d'Identification (NPI) biométrique unique.

6

6

L'Enrôlement Biométrique

Le Socle du RAVIP

L'inscription des citoyens s'effectue via le Recensement Administratif à Vocation d'Identification des Personnes (RAVIP):

- Capture Multi-Biométrique** : Enregistrement des empreintes digitales, de la photo faciale aux normes OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale), et des données d'état civil d'origine.
- Permanence** : Possibilité pour les nouveaux majeurs de s'enrôler de manière continue au niveau des guichets communaux de l'ANIP.

7

7

Transfert et Actualisation

Gestion de la Mobilité

- L'affectation à un centre de vote dépend de la résidence déclarée de l'électeur.
- Toute demande de transfert nécessite une déclaration de résidence visée par les autorités locales de la nouvelle commune, garantissant la sincérité de la cartographie.

8

8

Des Outils Numériques Accessibles



Consultation Web/SMS

Les électeurs vérifient leur présence et leur centre de vote via la plateforme e-services de l'ANIP (<https://eservices.anip.bj/verifier-centre-vote/>) ou par requête USSD (*Composer au Bénin le code USSD *151*4# sur votre téléphone mobile suivi de votre NPI pour vérifier votre poste de vote*).



Réclamation à Distance

Possibilité d'initier des corrections de données personnelles en ligne avec téléversement sécurisé des pièces justificatives.



Intégration d'ID

Délivrance de la Carte Nationale d'Identité Sécurisée liée au NPI, servant de justificatif d'identité unique le jour du scrutin.

9

9

Une Inclusion Électorale Totale

100%

Inclusion des Majeurs Cibles

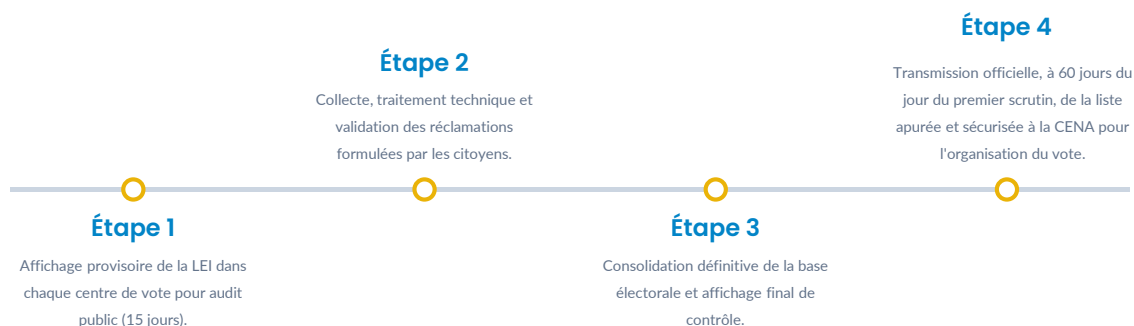
Zéro Oubli Technologique

Grâce à l'extraction automatique basée sur l'âge légal révolu à la date du scrutin, l'intégralité des citoyens béninois remplissant les conditions légales d'âge se trouve automatiquement intégrée dans la base de données électorale sans démarche active supplémentaire d'inscription de leur part.

10

10

Chronogramme de Livraison



11

11

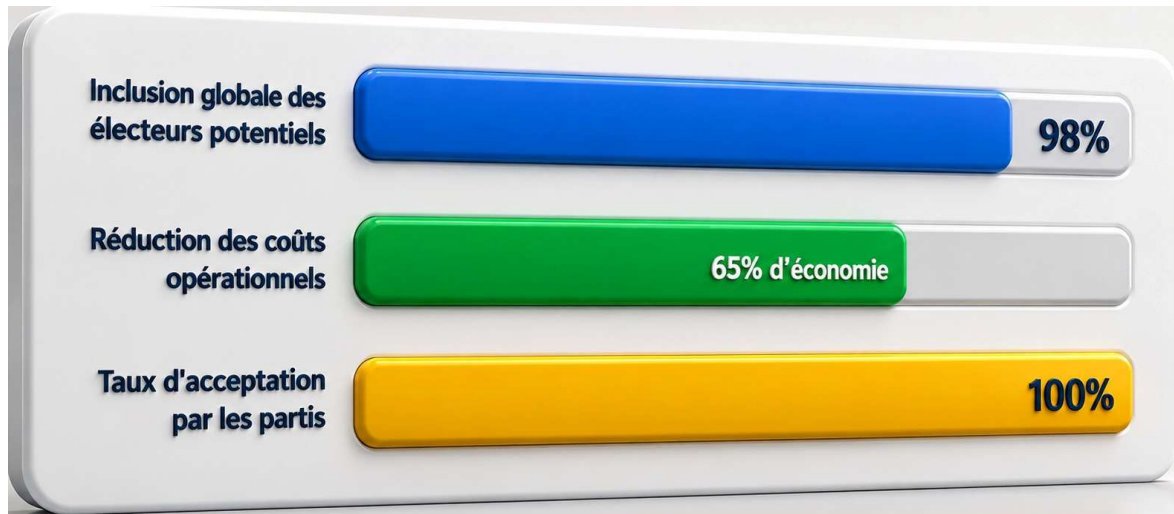
III- Comparatif : LEPI vs LEI

Indicateur clé	Ancienne LEPI (Historique)	Nouvelle LEI (Actuelle)
Source d'origine	Fichier électoral ad hoc indépendant	Registre d'État Civil national (RNPP)
Coût de mise à jour	Très élevé (recensements dédiés à chaque scrutin)	Marginal (mise à jour naturelle continue du RNPP)
Inclusions de majeurs	Active (volontaire, risque d'omission)	Automatique (sur critère d'âge au registre)
Fiabilité biométrique	Interne, doublons potentiels résiduels	Garantie par l'identifiant unique NPI (ANIP)

12

12

IV- Performance de la LEI



13

13

CONCLUSION

- ❑ L'expérience béninoise illustre une évolution majeure dans la gestion des listes électorales en Afrique. Le passage de la LEPI à la Liste Électorale Informatisée marque la transition d'un système fondé sur un recensement électoral spécifique vers un modèle reposant sur le Registre National des Personnes Physiques et l'état civil numérisé.
- ❑ Cette réforme permet au Bénin de disposer d'une liste électorale plus dynamique, plus fiable et continuellement actualisée, tout en renforçant la synergie entre l'identification des citoyens et la gouvernance électorale.
- ❑ Pour le RECEF, l'expérience béninoise constitue un exemple concret d'intégration entre système d'identification nationale et gestion moderne des listes électorales.

14

14

Questions & Réponses

Merci de votre aimable attention

15

15